

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de l'Équipement du Territoire  
Direction des Etudes, de la Programmation et du Patrimoine

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 24 JUILLET 2020  
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Budget primitif 2020 : délégation patrimoine.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué au patrimoine, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Les crédits de paiement 2020 pour la délégation patrimoine permettront de poursuivre les actions et opérations initiées les années précédentes et de poursuivre cette politique par un programme d'acquisitions, de cessions et de gestion du patrimoine.

Les actions de la délégation concernent 3 directions des services départementaux :

- la direction des études, de la programmation et du patrimoine (DEPP),
- la direction maintenance exploitation (DME),
- la direction de la comptabilité et de l'information métiers (DCIM).

Le Département des Bouches-du-Rhône compte 890 ensembles immobiliers dont 288 pour la politique sociale, 149 pour la politique éducative et 151 pour la politique environnementale.

La direction des études, de la programmation et du patrimoine est chargée de la mise en œuvre de cette politique publique. Cette gestion tant administrative, juridique, financière que fiscale, garantit une cohérence patrimoniale.

Dans un contexte de maîtrise de son budget, le Département souhaite poursuivre sa stratégie patrimoniale, afin d'optimiser ses projets d'acquisitions et de limiter les coûts induits par la conservation des biens immobiliers dont il n'a plus l'utilité au travers d'une vision d'ensemble des biens à céder.

Grâce à ses expertises et à la mise à jour de son référentiel « état des biens », elle contribue à une connaissance élargie du patrimoine, à l'optimisation de sa gestion et de son développement, pour une meilleure définition des biens à acquérir ou à céder.

Elle étudie la faisabilité des projets et les différentes hypothèses d'aménagement des locaux des services utilisateurs à partir de leurs besoins, élabore les études et réalise les dossiers de permis de construire et de déclarations de travaux.

Elle assure la maîtrise d'œuvre d'opérations de construction, d'aménagement ou de réhabilitation de bâtiments, de la phase conceptuelle du projet à la réception des ouvrages, dans le cadre du programme de création des maisons du bel âge par exemple, ainsi que pour les opérations liées au relogement de services administratifs ou techniques.

Elle est aussi chargée de rechercher, proposer et préparer l'acquisition ou la prise à bail de locaux et terrains pour répondre aux besoins des services publics départementaux. Préalablement, elle s'assure de l'opportunité fonctionnelle, technique et réglementaire du projet d'acquisition en s'appuyant sur son expertise interne. Toute acquisition est soumise à la validation de la Commission permanente du Conseil Départemental.

Pour l'ensemble des biens départementaux elle en a, de fait, la gestion immobilière en qualité de propriétaire, de copropriétaire, de locataire ou de mise à disposition par le traitement des loyers et charges, impôts et taxes, conventions d'occupations, assurance et gestion des sinistres.

Elle assure aussi le paiement des consommations en fluides et énergies tel que l'eau, l'électricité, le gaz et autres combustibles des bâtiments départementaux, ainsi que le suivi des marchés inhérents pour une meilleure maîtrise de ces coûts.

La direction maintenance exploitation assure dans le domaine du patrimoine, par le biais de son service exploitation technique des bâtiments, la commande et le suivi des missions de conseil, réalisées par le service départemental d'incendie et de secours, relatives à la sécurité incendie de tous les bâtiments départementaux.

La direction de la comptabilité et de l'informatique métiers poursuivra, lors de cet exercice, ses missions logistiques. Dans le cadre de son activité comptable, elle émettra des titres de recettes à l'attention des entreprises titulaires de marchés et procédera aux paiements de deux protocoles transactionnels et d'études supplémentaires dans la cadre du projet « Amélioration du SI patrimonial ».

Les crédits de paiement 2020 présentés en annexe 1 au présent rapport permettront de finaliser les projets en cours et de poursuivre, de manière plus globale, la politique patrimoniale du Département.

Les recettes, quant à elles, correspondent à une estimation de réalisation, sous réserve de la concrétisation et de l'avancement des diverses procédures, des biens mis à la vente.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL